



1501 - BAGARRES DE CURÉS...

Poursuites contre Messire Pierre Louet, chapelain de Charny (-le-Bachot), et Messire Jean Petit, chapelain de Châtres.

La veille de la fête de Saint Denis (09 octobre 1501) un prêtre nommé Messire Pierre Voarce, accompagné de deux femmes dont l'une était sa sœur et l'autre sa cousine, arriva dans une auberge du Bachot (de Becheto) où se trouvaient les accusés et d'autres personnes.

Après souper, Messire Pierre Louet et Messire Pierre Voarce jouèrent « à tirer au tranchoir » avec les dents.

A ce jeu, Messire Pierre Voarce perdit deux ou trois pintes de vin.

Son adversaire lui dit de les payer, mais Messire Pierre Voarce répondit qu'il n'en ferait rien si Messire Pierre Louet ne tirait encore contre lui.

« Par la mordieul » dit Messire Pierre Louet, « vous le payerez, vilain prebtre ».

Messire Pierre Voarce lui représenta qu'il avait tort de jurer ainsi devant des laïques. Messire Pierre Louet répondit à cette observation par un soufflet.

Les deux hommes se prirent aux cheveux.

Messire Jean Petit arriva à la rescousse, et tandis que Messire Pierre Louet tenait Messire Pierre Voarce renversé sous lui il lui tira les cheveux et alla querir un braquemard dont il chercha à le frapper.

Puis il le prit à bras le corps en jurant qu'il allait le porter à la rivière « pour le neyer ».

Les deux femmes que Messire Pierre Voarce avait amenées avec lui étaient couchées.

Les accusés écartèrent la couverture, et les prenant par les pieds, ils les tirèrent toutes nues hors du lit en les appelant paillardes ribaudes et en disant qu'elles n'étaient point parentes de Messire Pierre Voarce.

Aventin Breyer, de Troyes, qui était couché dans un autre lit avec Jaquinot Andry, de Troyes, dit qu'il n'a pas vu tirer les femmes par les pieds, mais qu'elles se levèrent à cause du vacarme « presque aussi grand que s'il y avait eu des gens d'armes ».



Douze ou quinze paroissiens ont été faits prisonniers.



Les deux années suivantes cinq compagnies ont ravagé à nouveau le village . Elles volent, détruisent les ruchers, tuent les pigeons du curé, saccagent des terres nouvellement défrichées et les emblaves, brûlent les toits des greniers, démolissent des maisons, brisent les meubles, sapent les cheminées, abattent les fours.

L'année qui suit, le calme est revenu. Mais pour comble de malheur la grêle s'abat sur le territoire et noie les emblaves. Une période de sécheresse lui succède et finit de ruiner les habitants.

Rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

Sources : - Mémoires de la Société Académique de l'Aube Tome 57 Résumé de l'étude de Lucien MOREL
- Registres paroissiaux AD Aube

1876 - PRIVÉS DE PAIN BÉNI

Charny. — On nous écrit que les paroissiens de cette commune ont été privés de pain béni pendant les fêtes de Noël, M. le curé n'acceptant pour le lui présenter que des femmes mariées ou de jeunes nubiles, et n'ayant pas voulu le recevoir d'une fillette de onze ans.

Nous ne croyons pas qu'il y ait grand mal pour les paroissiens de Charny d'avoir été privés de pain béni pendant les fêtes de Noël ; mais signalons ce fait pour montrer combien l'intolérance de certains prêtres est peu en rapport avec l'Évangile. Le Christ n'a-t-il pas dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Ch. Ch.

Relevé par Élisabeth HUÉBERSource :

Sources : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Charny-le-Bachot, L'Arrondissement d'Arcis, 1876, page 19/21